

Nord-Ouest. Cette tendance qui se manifeste en Angleterre a existé en Angleterre.

Il est ordonné que les résolutions soient rapportées.

La Chambre reprend ses délibérations.

Les résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et adoptées.

VOIES ET MOYENS—LE TARIF.

Il est ordonné que la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

SIR SAMUEL L. TILLEY : Avant de vous prier de laisser le fauteuil, M. l'Orateur, je demande la permission d'informer la Chambre que lorsque nous nous formerons en comité, je lui proposerai de prendre en considération et d'adopter les résolutions suivantes à l'effet d'amender le tarif. Je dois dire que deux des items de ces amendements avaient été omis dans la cédule soumise précédemment. Les autres se rapportent à des matières qui ont été l'objet de la considération du gouvernement depuis la présentation des premières résolutions.

1. Résolu qu'il est expédient, en addition aux dispositions contenues dans la résolution du 10 mars dernier, d'amender davantage l'Acte 42 Vic., chap. 15, en faisant les additions et les modifications suivantes à l'annexe A du dit acte :

1. Après l'item "Articles plaqués" insérer les mots : "Roues à émeri, vingt-cinq pour cent *ad valorem*."

2. Après "Gants et mitaines," insérer les mots : "feuilles d'or et d'argent, vingt-cinq pour cent *ad valorem*."

3. Dans l'item concernant le "Malt" retrancher les mots : "deux centins par livre," et insérer les mots : "quinze centins par boisseau, lors de l'entrée en entrepôt, sujet aux réglemens de l'accise."

4. Après l'item "Vernis," insérer les mots : "Vert de Paris, sec, dix pour cent *ad valorem*."

5. Sous le titre "Laine et lainage," dans l'item concernant le "Feutre pour chaussures," après le mot : "souliers," insérer les mots : "et jupons."

6. Sous le titre "Poudre et autres matières explosives," après l'item concernant la "Nitroglycerine," insérer les mots : "Pourvu qu'une remise d'un centin et demi soit autorisée et payée pour toute poudre à pétarder réellement employée par des mineurs dans la province de la Colombie britannique, pendant les trois années qui suivront immédiatement le premier jour d'avril 1880."

7. Dans l'item "Savon commun brun et jaune," après le mot : "centin," ajouter les mots : "et demi."

2. Résolu qu'il est expédient d'amender davantage l'annexe des articles admis en franchise, comme suit :

Livres à caractères soulevés, pour aveugles.

Dans l'item concernant les "Couleurs," retrancher les mots : "de castille" et "Vert de Paris."

Telles sont les propositions que j'entends soumettre à la considération de la Chambre, lorsque nous nous formerons en comité.

Mais, avant de vous prier de laisser le fauteuil, monsieur l'Orateur, je désirerais profiter de l'occasion pour répondre aux critiques que les honorables membres de la gauche ont faites de la politique financière et commerciale du gouvernement actuel. J'ai toujours eu pour habitude, et dans cette Chambre et dans la législature locale, quand j'en faisais partie, de discuter les questions au seul point de vue de leur mérite. En 1873 et 1879, lorsque je faisais mes exposés financiers, comme aussi il y a quelques jours, j'ai évité toute allusion—bien que mon langage ait été dénoncé comme haineux par les honorables membres de la gauche—à nos prédécesseurs, comme aussi aux actes de la dernière administration. Je comprenais qu'il n'était que juste et convenable, en faisant un exposé financier aussi important, d'établir ma cause sur son mérite seul et de ne pas me rejeter sur les erreurs de nos prédécesseurs.

Mon honorable prédécesseur (sir Richard Cartwright), qui, je regrette de le constater, n'est pas à son siège, a jugé à propos, comme il l'avait fait déjà dans des circonstances antérieures, de répondre par des moqueries et des insinuations à mes arguments, au lieu de les combattre loyalement et par raisonnement; et, s'il était ici, je me croirais tenu de faire certaines remarques au sujet de sa manière d'agir, bien que mon honorable ami, le ministre des chemins de fer, l'ait traité dans cette occasion d'une manière qui a été hautement approuvée des deux côtés de la Chambre. Comme il est absent, monsieur l'Orateur, je remets les remarques particulières que j'aurais à faire sur son compte à la fin de mon discours—il sera peut-être à son siège alors—et je vais procéder immédiatement à l'étude de la question au mérite.

Au cours de la discussion qui a eu lieu, il a été dit, relativement aux affaires financières de la Confédération, que les estimations soumises au sujet des dépenses de la prochaine année financière sont beaucoup plus élevées qu'aucun des exposés antérieurement soumis à cette Chambre, et prouvent une prodigieuse extravagance de la part de l'administration actuelle. On a dit que la dette de la Confédération canadienne avait augmenté considérablement depuis l'année 1873 jusqu'à aujourd'hui, et que ce fait, alarmant jusqu'à l'extrême, demandait la plus sérieuse considération, non-seulement de la part du gouvernement, mais encore de chacun des